

Motion

votée par la section 01

du Comité National de la Recherche Scientifique

La section 01 du Comité National exprime de nouveau sa désapprobation concernant les chaires CNRS/Université. La mise en place précipitée de ce nouveau mode de recrutement, effectuée sans réelle concertation avec la communauté scientifique, se traduit par une diminution nette du nombre de recrutements dans l'enseignement supérieur et la recherche, et par une diminution du nombre de délégations CNRS accordées aux enseignants-chercheurs.

La section 01 rappelle que ce mode de recrutement remet en cause deux principes fondateurs de l'action du CNRS, à savoir le caractère national du recrutement et la priorité donnée à l'élaboration d'une politique scientifique nationale, décidée par des instances nationales.

Dans ces conditions, la section 01 du Comité National ne cautionnera aucune chaire CNRS/Université. Ses membres qui participeront aux comités de sélection associés le feront sans mandat du Comité National, à la seule fin de pourvoir les postes de maîtres de conférences correspondants.

La section 01 mandate son président pour défendre cette position à la CPCN.

Motion votée le 26 mars 2009, par tous les membres de la section 01 du CoNRS, par 18 voix pour et 3 abstentions.